



ACTE 1

Offrir la **MARQUE BIO** la moins chère *de Belgique*

Si vous trouvez moins cher ailleurs, Carrefour
vous **rembourse la différence** (*)

Conditions de remboursement

(*) Sur tous les articles alimentaires, droguerie, hygiène, parfumerie de **la marque Carrefour Bio** de l'assortiment régulier. Remboursement de la différence de prix calculé à l'unité **en points Bonus** sur présentation du ticket de caisse Carrefour (émanant d'un Hypermarché Carrefour, Carrefour Market, Carrefour Express situés en Belgique ou Carrefour Drive) et une preuve de l'offre émanant d'un distributeur concurrent établi en Belgique (visant l'origine du produit, son conditionnement, sa taille et la date de l'offre) valable au moment de l'achat du produit (soit jusqu'à 7 ou 14 jours ouvrables après l'achat Carrefour) dans les magasins Carrefour repris ci-dessus. Offre non applicable sur les articles en vente sur internet sauf concurrent distributeur belge. Action uniquement valable hors promotions ou hors offres groupées, sur des produits labellisés bio comparables (même origine pour les produits frais, dans un conditionnement de nature et de taille comparable, soit maximum 2x plus grand ou 2x plus petit). La demande de remboursement doit se faire dans un délai **de 14 jours ouvrables après l'achat, et de 7 jours ouvrables pour les fruits et légumes**, via le formulaire disponible sur www.carrefour.eu (espace Service Clients) ou en écrivant à Carrefour Belgium – Service Clientèle, Avenue des Olympiades 20, 1140 Bruxelles. Action valable dans un rayon de 15 km entre le magasin Carrefour où l'achat a été effectué et celui de l'offre concernée, du 10/09/2018 au 31/12/2024 inclus. Le remboursement en **points Bonus** ne sera effectué qu'une seule fois. Utilisation conformément aux conditions générales Carrefour Bonus Card. Sauf erreurs d'impression. Offre réservée aux titulaires de la Carrefour Bonus Card en ordre de validité.